



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »



ACCREDITATION
N°4-0523,
LISTE DES SITES ET
PORTÉE DISPONIBLE
SUR WWW.COFRAC.FR

NUMÉRO E-E147415

VALABLE JUSQU'AU 25/10/2024

ÉDITÉ LE 05/09/2023

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 09/07/2015

Forme juridique : SARL

Capital : 1 500

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC NANTERRE

Siret : 812 484 384 00027

Code NACE : 4329A

Numéro caisse de congés payés : 213887500125

Assurance Responsabilité Travaux :

MMA IARD AM 147665176

Assurance Responsabilité Civile :

MMA IARD AM 147665176

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/06/2023

Raison sociale : PES - LES PROS DE L'ISOLATION

Sigle : PES

27 ALLEE JACQUES BREL
92240 MALAKOFF

Téléphone : 01 49 66 00 00

Portable : 06 50 86 86 86

Fax :

Site Internet : www.pes-france.com

E-mail : contact@pes-france.com

Responsabilité légale :

HIKEM TAREK GÉRANT

Effectif moyen : 15

Tranche de classification : EFF2B

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
3101	Tuiles à emboîtement ou à glissement Mention RGE	06/07/2021
3152	Couverture en métaux sauf plomb (Technicité confirmée) Mention RGE	06/07/2021
7131	Isolation thermique par l'extérieur (Technicité courante) Mention RGE	23/09/2021

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Fenêtres de toit	06/07/2021
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	06/07/2021
o Isolation des murs par l'extérieur	01/01/2021
o Isolation des toitures terrasses ou des toitures par l'extérieur	06/07/2021
o Isolation des combles perdus	06/07/2021
o Isolation des planchers bas	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIO

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE PARIS
20 BIS RUE BOISSIERE
RDC
75016 PARIS CEDEX 16

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.